

GRÉVIN (Benoît), « Index des manuscrits », La Première Loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France (1374), p. 581-581

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-09902-4.p.0581

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

INDEX DES MANUSCRITS¹

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms 10988 : 232, 550 Città del Vaticano Biblioteca Apostolica Vaticana, ms. Vat. Barb. Lat. 1948 : 310, 550.

Bibliothèque royale, 2904: 439,

La Haye

Bruxelles

Museum Meermanno-Westreenianum, ms. 10 D1 : 439, 550

Londres

British Library, ms. Cotton MS Tiberius B VIII: 387-388, 390, 395, 550

Lyon

Bibliothèque municipale, ms. P.A. 30: 378

Modène

Bibl. Estense Universitaria, γ.G.2.30 (« Art d'amours ») : 232, 550

Paris

425, 550

Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 699 : 205, 550
Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 763 : 299, 550
Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 1085 : 201-202, 330
BnF, ms. fr. 10140 : 88, 94, 442, 550
BnF, ms. fr. 16 089 : 205, 550
BnF, ms. fr. 17854 : 88, 550
BnF, ms. lat. 5925 : 254-256, 550
BnF, ms. lat. 7695 : 206, 550
BnF, ms. lat. 11384 : 300, 303, 550
BnF, ms. lat. 16147 : 206, 550
BnF ms. fond Clairambault 216 :

¹ Cette série de huit index vise à offrir le reflet le plus complet possible des matières et des questions abordées dans la présente étude, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Certains thèmes, notamment de nature juridique ou historique, auraient pu être rangés dans plusieurs sections, et ont dû être répartis en fonction de choix qui restent jusqu'à un certain point arbitraires. On invite donc le lecteur à faire preuve de patience dans la consultation.